

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 07 novembre 2016 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christèle COCHET, Mr, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absent :

Mr Jean-Philip FRAIX-BURNET.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Didier CAMPILLO à la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° TRAVAUX :

- ✚ Enrobé cour de l'école : la réfection de la cour de l'école a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint. Lors des travaux, un tuyau d'eaux pluviales a été changé. A priori, depuis que l'enrobé a été réalisé, l'eau de la cour s'écoule par le chemin goudronné.
- ✚ Chauffage Eglise : nous avons transmis le devis de l'entreprise TPLM à l'entreprise GOULLIoud afin qu'elle établisse un comparatif entre les différents devis reçus.
- ✚ Salle paroissiale : nous avons reçu deux devis (Electricité des Bauges et Baug'Elec) concernant la mise aux normes de l'installation électrique ainsi que la pose de radiateurs. Le devis de l'entreprise Baug'Elec a été retenu pour un montant de 1 566 € HT. La commune prendra à sa charge ces travaux.
- ✚ Un devis avait été demandé à l'entreprise ELECTRICITE DES BAUGES afin d'installer un projecteur aux abords du bâtiment de l'ancienne cure. Nous consulterons également l'entreprise BAUG'ELEC afin qu'elle nous établisse un devis pour ces travaux.
- ✚ Une réunion a eu lieu avec l'électricien avant le démarrage des travaux concernant la mise en accessibilité du bâtiment mairie-école-bibliothèque lors de laquelle il a été décidé de rajouter des projecteurs par rapport au projet initial.
- ✚ Nous recontacterons le diocèse afin qu'il nous communique les coordonnées d'autres entreprises susceptibles de réaliser la restauration des vitraux de l'église.

2° ECOLE : les deux ordinateurs portables des enseignantes ont été paramétrés pendant les vacances de la Toussaint par Michel Deffoury.

3° PERSONNEL : les collectivités doivent mettre en place le nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2017. Le RIFSEEP est composé de deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui est basée sur la fonction et l'expérience professionnelle,
- le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) qui est basé sur la manière de servir.

Le conseil municipal souhaite que le personnel ait la même rémunération qu'actuellement avec une prime de fin d'année qui serait le CIA.

Le conseil municipal propose que le RIFSEEP soit applicable aux stagiaires, aux titulaires et aux contractuels qu'ils soient à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

En ce qui concerne les absences pour maladie, le conseil municipal souhaite qu'au bout de dix jours d'absence cumulés, le RIFSEEP ne soit pas maintenu.

L'IFSEEP serait versée mensuellement et le CIA annuellement.

Le dossier concernant la mise en œuvre du RIFSEEP est adressé au Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie afin qu'il donne son avis.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie sera également saisi afin qu'il donne son avis concernant la mise en place d'entretiens professionnelles qui auront comme critères :

- résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs,
- compétence professionnelles et techniques,
- qualités relationnelles,
- capacité d'encadrement ou expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,
- motivation et ponctualité,
- respect des consignes.

4° DIVERS :

✚ Monsieur le Maire a rencontré Olivier Miguet, Président de Sport Auto Bauges, et des organisateurs de course de caisses à savons qui seraient intéressés de mettre en place une telle manifestation sur notre territoire. Plusieurs dates ont été proposées, une pourrait être retenue : le 15 ou 16 juillet 2017.

Le conseil municipal est d'accord pour qu'une course de caisses à savons ait lieu sur la commune mais n'organisera pas cette manifestation. Si cela aboutit, il sera bien précisé aux organisateurs de prévoir un lieu pour l'assistance (elle ne pourra se faire n'importe où dans le village) et de mettre tout en œuvre du point de vue de la sécurité.

✚ Les enfants du RPI se sont rendus à la piscine d'Aillon le Jeune en juin et juillet 2016. A cette époque la piscine municipale d'Aillon le Jeune n'est pas encore ouverte. La commune a bien voulu faire le nécessaire afin de pouvoir accueillir les enfants du massif à condition que les communes dont les enfants iront à la piscine participent à hauteur de 500 € chacune. Lors d'un conseil communautaire, les communes concernées ainsi que la Communauté de Communes du Cœur des Bauges avaient déjà donné leur accord de participation de financement à la commune d'Aillon le Jeune. Le conseil municipal doit maintenant délibérer pour entériner cette décision.

✚ Les enfants du RPI vont, comme toutes les années, avoir des sorties ski de fond à Saint François de Sales. Depuis 2014, les élus de la commune de Saint François de Sales avaient décidé d'offrir la location du matériel de ski de fond à tous les enfants du RPI. A compter de cette année, la commune a décidé de confier la gérance de la location à une personne privée. Afin de ne pas pénaliser les enfants du RPI, la commune de Saint François de Sales propose que les trois communes, Arith, Saint François de Sales et le Noyer, allouent une subvention à la coopérative scolaire pour le montant de cette location, à hauteur du tiers du montant chacune. Le conseil municipal est d'accord sur ce principe.

✚ La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget lance un projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité de son territoire. En tant que commune voisine, nous sommes sollicités afin de savoir si nous voulons être consultés lors du projet. Nous répondrons favorablement à cette demande.

✚ La Communauté de Communes du Pays d'Alby a approuvé son projet de PLUi, nous avons jusqu'à début janvier pour donner notre avis.

✚ Décisions modificatives : il convient de revoir les crédits affectés en investissement afin de pouvoir régler :

- les honoraires de l'avocat concernant le dossier de mise en souterrain des réseaux Chef-Lieu Bourchigny 2^{ème} tranche qui s'élèvent à 960 € TTC,
 - les ordinateurs portables des enseignantes s'élevant à 658 € de même que la borne d'accès sans fil installée à l'école pour un montant de 82,80 €,
 - la participation d'un montant de 500 € à la commune d'Aillon le Jeune pour l'ouverture anticipée de la piscine qui a permis l'accueil des enfants du RPI au mois de juin et juillet 2016,
 - la réfection de la cour de l'école. Un complément de 1 480 € sera prévu au compte 2315.80
 - la réfection de l'enrobé à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique pour un montant de 2 700 €,
 - la lame d'usure du chasse neige pour un montant de 785,76 € TTC, les décors de Noël et les drapeaux. Un complément de 1 000 € sera prévu au compte 2188.90.
- ✚ Subventions Noël : Lors de l'établissement du Budget Primitif 2016 il avait été prévu le versement d'une subvention de :
- 70 € à l'école maternelle de Lescheraines,
 - 270 € au RPI,
 - 110 € au Comité des Fêtes d'Arith pour le Noël des enfants.
- Ces subventions sont versées, pour l'école maternelle et le RPI, en fonction du nombre d'enfants de la commune qui sont scolarisés et, pour le Comité des Fêtes, en fonction du nombre d'enfants qui ne sont pas encore scolarisés en maternelle. Les sommes à verser s'élèveront à :
- 80 € pour l'école maternelle de Lescheraines,
 - 280 € pour le RPI,
 - 120 € pour le Comité des Fêtes d'Arith,
- il convient donc de prendre 30 € dans la ligne « autres subventions » afin de permettre ces règlements.
- ✚ Suite au problème d'eau que nous avons eu sur la commune, nous déplorons le manque de réactivité et de communication concernant les interventions au réservoir du service des eaux de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.
- ✚ La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 heures à Arith. La cérémonie intercommunale se tiendra à la Motte en Bauges à 12 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le Maire,
Pierre GERARD

